

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

ATTRACTIVITÉ - VENTE D'UN TERRAIN DE 5 520 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITÉS LES CHÉRACLES (PRIN-DEYRANÇON) AU SIVOM DE MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

ATTRACTIVITÉ - VENTE D'UN TERRAIN DE 5 520 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITÉS LES CHÉRACLES (PRIN-DEYRANÇON) AU SIVOM DE MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la lettre d'intention d'acquérir de Monsieur Serge MOUEIX, Président du SIVOM de Mauzé-sur-le-Mignon, en date du 02/06/2025 ;

Vu l'avis d'estimation de France Domaine ;

Le SIVOM est spécialisé dans l'entretien de voiries communales. Il intervient sur des missions de fauchage, de signalisation, d'entretien des abords d'ouvrage d'art et de patrouillage sur le réseau.

Son projet d'implantation d'un bâtiment permettra au SIVOM de poursuivre son développement et sa structuration.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Niortais cède au SIVOM de Mauzé-sur-le-Mignon, un terrain de 5 520 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Les Chéracles" (Prin-Deyrançon), dans les conditions précisées ci-après :

Acquéreur :

SIVOM MAUZE SUR LE MIGNON

Domicilié Mallet, 79210 MAUZE-SUR-LE-MIGNON

Représenté par Monsieur Serge MOEIX,

Désignation du bien :

Terrain viabilisé à bâtir, de 5 520 m² environ, parcelle cadastrée ZB 0110, situé sur le Parc d'Activités "Les Chéracles" à Prin-Deyrançon.

Destination du bien :

Construction d'un bâtiment d'une superficie de 1 500 m² environ (constitué d'ateliers et de bureaux).

Ces constructions sont destinées au transfert de l'activité du SIVOM, déjà implanté sur la Communauté d'Agglomération du Niortais (Mauzé-sur-le-Mignon).

Projet de construction :

Pour la conception de son projet, les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais accompagnent le demandeur en amont du dépôt de sa demande de Permis de Construire, avec une attention particulière sur la qualité architecturale du bâtiment et son insertion paysagère.

Modalités de la cession :

Le prix de vente, fixé à 30,00 € HT/m², sera appliqué à la surface vendue.

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 165 600 € H.T., seront versées en recettes au Budget Annexe Zones d'Activités Économiques.

Les frais de division et bornage, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement des actes notariés, les frais de raccordement aux réseaux et la réalisation des accès seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la cession au SIVOM de Mauzé-sur-le-Mignon, représenté par Mr Serge MOUEIX, ou à toute entité s'y substituant pour réaliser l'opération, un terrain de 5 520 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Les Chéracles" à Prin-Deyrançon, selon les modalités de cession précisées ci-dessus ;
- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 165 600 € HT, le SIVOM n'étant pas soumis à TVA ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du PLUId et les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte lui-même ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le conseil adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstentions : 2

Non participé : 0

Florence VILLES

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président